

GODEFRIDUS BULLONIUS

LOTHARINGIÆ DUX, HIEROSOLYMÆ REX PRIMUS

NOTITIA HISTORICA.

(*Histoire littéraire de la France*, tom. VIII, pag. 598.)

§ I. — Histoire de sa vie.

Godefroi, qui a fourni la matière de tant de romans français (1) et italiens, et que presque tous les écrivains de la première croisade ont pris pour leur héros, n'a point eu cependant jusqu'ici un seul auteur qui ait donné son histoire complète. Le peu qu'en ont écrit par occasion l'abbé Fleuri, l'abbé de Choisy et le P. Maimbourg, n'est propre qu'à faire désirer de voir un aussi riche sujet traité avec une juste étendue par quelque habile plume. Dieu veuille que ce que nous en allons dire à notre tour puisse faire naître ce dessein, et que l'exécution le suive de près. Si la vie de cet incomparable héros présente de mémorables événements pour l'histoire militaire, ecclésiastique et civile, elle en offre aussi pour l'histoire littéraire. C'est à ceux-ci ^B que nous nous arrêterons plus particulièrement.

(2) Il était fils aîné (3), selon Guillaume de Tyr et Orderic Vital, ou seulement puîné, selon d'autres, d'Eustache II, comte de Boulogne et de Lens, l'un des plus puissants seigneurs et des plus braves capitaines de son temps, qui se fit autant de réputation dans les pratiques de la piété chrétienne que dans la profession des armes. Sa mère, qui se nommait Ida, et qui ne se rendit pas moins célèbre par sa vertu que le comte son mari, était fille de Godefroi le Grand, ou le Barbu, duc de la basse Lorraine et de Bouillon, lequel épousa en secondes noces Béatrix, marquise ou comtesse de Toscane, et se trouvait par là nièce du pape Etienne IX, et sœur du duc Godefroi le Bossu qui épousa l'illustre ^C Mathilde, fille unique et héritière de la com-

tesse Béatrix. (4) Par Mathilde, son aïeule paternelle, fille de Gerberge et petite-fille de Charles, premier duc de la basse Lorraine et frère de Lothaire, roi de France, notre héros descendait des rois carlovingiens, et par son aïeule maternelle, de ceux de Lombardie. C'est sur ce principe qu'Orderic Vital et l'historien de la bienheureuse Ida attestent que le comte Eustache, son père, était de la race de Charlemagne (5).

(6) Godefroi naquit à Boulogne-sur-mer à l'extrémité de la Picardie, ou plutôt à Basy, dans le Brabant français, et eut pour frères Baudouin, qui lui succéda dans la suite au royaume de Jérusalem, et Eustache, qui hérita des états de leur père, et contracta alliance avec Marie d'Ecosse, dont il eut une fille unique, nommée Mathilde, qui épousa Etienne de Champagne, depuis roi d'Angleterre, à la mort d'Henri I. (7) Guillaume de Tyr et quelques autres écrivains donnent encore à Godefroi un troisième frère nommé Guillaume, que les généalogistes comptent pour la souche des derniers ducs de Lorraine. (8) Mais une généalogie écrite vers l'an 1095 ne reconnaît que trois fils du comte Eustache et de la comtesse Ida, Eustache Godefroi et Baudouin. De même ni la comtesse Ida, ayant occasion de parler de ses enfants, ni Godefroi, parlant de ses frères, ne nomment jamais ce Guillaume. Quoi qu'il en soit de ce quatrième fils du comte Eustache, (9) Godefroi eut une sœur, nommée Praxède-Adélaïde, qui épousa Henri IV, roi de Germanie, puis empereur.

La Providence, qui destinait Godefroi à de grande autre elle nomme Eustache, son frère, avant lui.

(4) Spic. t. VII, p. 584, 585; Mir. ib., p. 262, 263.

(5) Ord. Vit. l. iv, p. 508; Boll. ib., p. 141, n. 3.

(6) Will. Tyr., l. viii, n. 24; l. ix, n. 5, 6; Mir. ibid., p. 259; Boll. ib., p. 145, n. 17.

(7) Will. Tyr. l. ix, n. 5; Mir. Cod. don., p. 225.

(8) Mir. Not. Eccl. Belg., p. 262, 263; Cod. don. p. 223, 224, 229, 230.

(9) Ord. Vit. l. iv, 7, pag. 509, 639; Berth. Chr. an. 1095; Dod. Chr. an. 1093, 1097.

(1) Il se trouve effectivement au moins trois ou quatre anciens romans de Godefroi de Bouillon en notre vieille langue française. On connaît d'ailleurs la *Jérusalem délivrée*, ou *Godefroi*, le plus excellent poème du Tasse, et la *Syriade*, ou Des expéditions de Godefroi de Bouillon dans la terre sainte, en douze livres, par Pierre Ange de Barga, autre poète italien.

(2) Will. Tyr. l. ix, n. 5; Ord. Vit. l. iv, 9, p. 508, 509, 743, 757; Mir. not. Eccl. Belg., p. 257-259, 262, 263; Boll. xiii Apr., p. 142, n. 4.

(3) Ida, sa mère, dans une de ses chartes le nomme le premier de ses trois fils; mais dans une

des choses, le fit naître avec toutes les dispositions nécessaires du cœur, de l'esprit et du corps. (10) Bientôt on découvrit en lui des inclinations naturellement portées à la vertu, un riche fonds de bonté, de générosité, de compassion, même pour les coupables, de douceur, de modestie, d'humilité, de crainte de Dieu, une probité de mœurs exempte de nuages et de variation, un esprit aisé, vif, pénétrant, élevé, capable des plus grandes entreprises, une grandeur d'âme dont on a peu d'exemples, un courage intrépide, soutenu d'un tempérament robuste et d'une grande habileté dans les exercices militaires. Ces heureuses dispositions lui donnaient plus d'un trait de ressemblance avec Charlemagne, dont il descendait, *cui vere plurimus inerat Carolus, tam sanguine quam mente*. Rien de plus digne de Bouanges que l'alliance admirable qu'il savait faire de deux professions, incompatibles en apparence aux yeux de la plupart du monde. (10*) S'agissait-il de l'art militaire? Il y brillait autant que le comte son père, qui s'y était fait une brillante réputation. Était-il question du culte de Dieu? Godefroi s'en acquittait avec la même piété que sa mère, elle-même, qui jouissait déjà d'une grande réputation de sainteté. (11) Il regrettait, comme il s'en explique lui-même, que la profession des armes l'empêchât de s'appliquer aux choses divines autant qu'il l'aurait souhaité. C'était pour y suppléer, et avoir plus de part aux bonnes œuvres des serviteurs de Dieu, qu'il se portait volontiers à les obliger et à leur faire du bien. Il en avait reçu l'exemple de ses pères, qui sont reconnus pour fondateurs ou bienfaiteurs de plusieurs monastères (12).

La bienheureuse Ida avait été trop bien instruite des lettres en sa jeunesse, pour négliger d'en faire aussi instruire ses enfants. (13) Baudouin s'y rendit habile, suivant le témoignage d'un historien proche du temps. Mais Godefroi le surpassa en ce point comme en tant d'autres. (14) Il est visible par sa lettre au prince Boëmond (15) et par une de ses harangues que Guillaume de Tyr nous a conservée (16), qu'il parlait aussi purement latin qu'aucun autre écrivain de son temps. S'il a dicté lui-même les chartes que nous avons de lui, on y trouve une autre preuve de ce que nous avançons ici.

A la connaissance de la langue latine il joignait celle de l'ancien langage français et de la langue teutonique. Cette connaissance lui servit plus d'une fois à la croisade pour apaiser les différends qui

A s'élevaient entre les Français et les Allemands (17).

La solidité de sa piété ne permet pas non plus qu'on doute qu'il ne fût fort instruit de sa religion. Nous en avons un autre indice, qui, bien que pris de choses assez communes, fait néanmoins préjuger avantageusement de ce qui se passait dans les plus importantes. (18) Godefroi ne voyait point d'images et de figures dans les églises, qu'il ne voulût savoir ce qu'elles représentaient. A cet effet, il s'adressait aux clercs et autres personnes qui lui paraissaient plus instruites, et les priait de l'en instruire lui-même. Le rôle brillant qu'il joua en tant d'occasions, soit dans les combats ou dans les campements, soit aux sièges de villes ou dans les négociations, soit enfin dans le gouvernement du royaume de Jérusalem, quoique son règne ait été très-court, tout cela annonce qu'il possédait toutes les connaissances nécessaires à un grand capitaine, à un habile politique, à un sage souverain.

Tel était Godefroi (19) en 1076, année où mourut le duc Godefroi le Bossu, son oncle maternel, qui lui laissa le duché de Bouillon. Il prit aussitôt le titre de duc de Bouillon, sous lequel il est plus connu, et qu'il a immortalisé. Il devait aussi succéder à son oncle dans ses autres possessions puisque celui-ci, n'ayant point d'enfants, l'avait adopté pour son fils et désigné comme son héritier; mais le roi Henri IV, regardant les fiefs de cette succession comme lui étant dévolus, revêtit Conrad, son propre fils, du duché de Lorraine, et donna au jeune Godefroi le marquisat d'Anvers, par une espèce de dédommagement. Dans la suite cependant, Conrad ayant donné sujet de mécontentement au roi son père, ce prince lui ôta la Lorraine et la rendit à Godefroi, à qui elle appartenait de droit, et qui d'ailleurs l'avait bien méritée par les services signalés qu'il avait rendus à Henri, comme on le verra par la suite (20).

On distinguait alors la haute et la basse Lorraine. Mais la haute Lorraine n'était presque connue que sous le nom de *Mosellana*; et par la dénomination de Lorraine on n'entendait que la basse, qui n'était autre que le duché de Brabant. Dans la suite le nom de Lorraine passa à la Mosellane. C'est ce qui commença, ce semble, dès le temps de Jacques de Vitri qui, faisant l'éloge de notre héros, le qualifie duc de Brabant, quoique tous les historiens qui l'avaient précédé lui donnent le titre de duc de Lorraine (21).

(10) Rob. Ges. Fr. l. ix, p. 76; Rad. Ges. Tancr. p. 121, 122, n. 14; Mab. Mus. II. par. II, p. 153. Will. Tyr. l. ix, n. 5; Ord. Vit. l. ix, p. 757; Malm. De reg. Angl., l. iv, p. 133, 142. Ursp. Chr. an. 1097.

(10*) Rad. Ges. Tancr. ib.; Mab. ibid.

(11) Mart. Anec., t. I, p. 261.

(12) Mir. Not. ib. p. 195, 199, 223, 226; Mey. An. 1090. Boll. xiii. Apr.; p. 141, n. 2.

(13) Ord. Vit. l. vii, p. 639;

(14) Guib. Ges. Fr. l. II, c. 7.

(15) Will. Tyr., l. II, n. 10.

(16) Ibid. l. II, n. 10.

(17) Otto. Chr. l. vii, c. 5; Ursp. Chr. an. 1099; Alb. Chr. an. 1099, par. II, p. 180.

(18) Will. Tyr. l. ix, n. 2.

(19) Lamb. Schab. an. 1076; Spic. t. XII, p. 284; Mir. Not. ib., p. 257, 258; Cal. Hist. de Lor. t. I, p. 1125.

(20) Malm. ib. p. 145.

(21) Mart. ibid. t. III, p. 282.

Une des premières occasions où Godefroi signala son courage (22) fut un combat singulier qu'on le contraignit de soutenir contre un autre jeune seigneur du pays, son parent. Ils étaient en désaccord au sujet d'une terre considérable, et il fallut terminer le différend par cette voie meurtrière, ce qui n'était alors que trop ordinaire, surtout parmi la noblesse. Le jour venu pour l'action, les deux champions entrèrent en lice en présence de Henri, roi de Germanie et de toute sa cour. Après plusieurs passes Godefroi porta sur le bouclier de son adversaire un si rude coup, que l'épée se brisa dans sa main. Les spectateurs, voyant que la partie n'était plus égale, voulurent faire cesser le combat. Mais tous deux s'y refusèrent. Godefroi, se servant alors comme il put du tronçon d'épée qui lui restait, en frappa si rudement son adversaire à la tempe gauche, qu'il le renversa demi-mort et le désarma aussitôt; mais se voyant maître de la vie de son ennemi, au lieu de la lui ôter, il pria les seigneurs présents de l'engager à accepter un accommodement honorable. La générosité et la valeur que Godefroi fit paraître en cette rencontre lui acquirent une gloire immortelle.

(23) Il entra ensuite dans les armées du roi Henri, depuis empereur, et servit ce prince avec beaucoup de bravoure et de succès. Il assista à la bataille qui se donna en Saxe en 1080, et personne ne fut jugé plus digne que Godefroi de porter l'aigle impériale. (24) La fortune sembla favoriser d'abord les Saxons, et déjà le roi voyait son armée fuir devant ses ennemis victorieux, lorsque Godefroi changea leur victoire en défaite en tuant de sa propre main le roi Rodolfe (25), cause de la guerre. Au bout de trois ans, le roi Henri, toujours irrité contre le pape Grégoire VII, ayant mis le siège devant Rome, et y ayant perdu beaucoup de temps, Godefroi trouva enfin le moyen d'y entrer le premier, et en ouvrit les portes aux assiégeants : service signalé qui mit Henri en état d'effectuer le dessein qu'il avait depuis longtemps de se faire couronner empereur, ce qui se fit à Pâques de l'année suivante (26).

Il arriva cependant que celui qui avait si avantageusement servi ce prince se trouva dans l'obligation de lui déclarer la guerre. Henri ayant outragé l'impératrice Praxède, sœur de Godefroi, ce héros, infiniment sensible au point d'honneur, ne crut pas devoir laisser un affront de cette nature sans vengeance (27). Il arma donc contre l'empereur, et fut assez heureux pour le battre et le mettre en fuite (28).

A la faveur de cette guerre, Thiéri, surnommé le Grand, évêque de Verdun (29), tenta de tirer de

A la dépendance du duché de Bouillon le comté de Verdun, qui en dépendait effectivement, comme on le voit, à n'en pas douter, par les statuts de l'aïeul maternel de notre héros (30), pour tenir dans le devoir les avoués de cette Eglise. Afin de mieux réussir dans son projet (31), Thiéri engagea l'empereur à établir vicomte de Verdun Albert, comte de Namur, seigneur puissant et reconnu pour ennemi de Godefroi. Albert, soutenu par les troupes de l'évêque de Verdun, vint assiéger Bouillon. A cette nouvelle Godefroi y vint avec son armée, et en fait lever le siège après y avoir tué beaucoup de noblesse. Ensuite par représailles, Godefroi, ayant délivré Henri, comte de Grandprey, que l'évêque de Verdun tenait en prison, le lâcha sur les terres de ce dernier, et bâtit de son côté une forteresse à Stenai, sur les confins du même diocèse. La guerre s'alluma de nouveau, et Thiéri, aidé du comte Albert et d'autres troupes auxiliaires, vint mettre le siège devant Stenai. On combattit de part et d'autre avec beaucoup de valeur, et la victoire resta douteuse. Godefroi envoya Eustache et Baudouin, ses frères, lever des troupes en France et en Allemagne, et avec ce renfort, il s'empressa de secourir Stenai, dont l'évêque de Verdun fut contraint de lever le siège. C'était en la 40^e année de l'épiscopat de Thiéri, vers 1086; et les choses demeurèrent en cet état jusqu'au temps de la publication de la croisade.

(32) Alors Godefroi, animé d'un esprit de piété, prit le parti de tourner ses armes contre les ennemis du nom chrétien, et s'y engagea par vœu. Dès ce moment il fut délivré d'une fièvre lente que lui avaient laissée les fatigues du siège de Rome, et sa santé alla toujours se fortifiant de plus en plus, ce qui lui inspira une nouvelle ardeur pour la guerre sainte. Afin de l'entreprendre avec plus de succès, il fit généreusement la paix avec Richer, évêque de Verdun, successeur de Thiéri. Non-seulement il lui céda le comté de sa ville épiscopale, que Richer, par esprit de reconnaissance, transporta sur-le-champ à Baudouin, frère de Godefroi, et que Baudouin, à son départ pour la croisade, rendit à l'évêque par un plus grand trait de générosité; mais il rasa encore la forteresse de Montfaucon, qu'il avait construite dans le diocèse de Verdun et donna à cette église les places de Stenai et de Mousay. En dédommagement l'évêque et le clergé de Verdun donnèrent au duc des sommes considérables qu'il employa aux frais de son voyage. Ceci ne suffisant pas encore pour sa dépense, il aliéna à l'église de Liege son beau duché de Bouillon, moyennant trois marcs d'or et trois cents marcs d'argent (33).

(22) Will. Tyr. ib. n. 7.

(23) Malm. ib.; Wil. Tyr. ib. n. 8.

(24) Berth. Chr. an. 1080. Ursp. ib.

(25) Will. Tyr. ibid.

(26) Berth. ibid. an. 1082; Malm. ib.; Hug. Fl. Chr. pag. 227, 228.

(27) Berth. ibid. an. 1095; Dod. ibid.

(28) Ord. Vit. l. VII, p. 639.

(29) Spic. t. XII, p. 284.

(30) Mart. Anec. t. I, p. 189, 190.

(31) Spic. ibid.

(32) Malm. ib. p. 144.

(33) Ibid. Mart. Amp. Coll. t. IV, p. 1079.

(34) Après ces préparatifs, Godefroi, comptant encore plus sur le secours de Dieu que sur ses propres forces, partit dès le printemps de l'année 1096, avec ses frères Eustache et Baudouin, à la tête de plus de deux cent mille croisés, tant Frisons, Saxons et Allemands, que Lorrains et principalement Français (35). Il prit sa route par la Hongrie, après en avoir obtenu la permission du roi qui le traita avec beaucoup d'honneur. Godefroi de son côté retint son armée dans une si exacte discipline, qu'elle n'y causa aucun dégât. Il n'en fut pas de même aux approches de Constantinople. Le duc ayant appris que l'empereur Alexis, prince fourbe et rusé, y retenait captifs Hugues le Grand, frère de Philippe, roi de France, et quelques autres seigneurs croisés, lui écrivit pour le prier de les mettre en liberté. Alexis refusa, et continua à faire sentir aux croisés les effets de sa haine contre les Latins. Il en fallut venir aux mains; et les troupes de ce prince mal conseillé ayant été battues, il craignit pour ses États et comprit les suites de sa fausse politique. Il fit donc sa paix avec le duc et le renvoya comblé de présents.

Godefroi, ayant donné en cette rencontre des preuves de son intrépidité et de sa grandeur d'âme, eut encore occasion de faire paraître sa douceur et sa modération. (36) Le comte de Saint-Giles étant arrivé presque aussitôt près de Constantinople, avec les croisés qu'il conduisait, et ayant reçu du même empereur des sujets de mécontentement, voulait tirer vengeance de sa perfidie. Mais le duc Godefroi lui représenta qu'il ne convenait point qu'ils tournassent leurs armes contre des chrétiens, tels qu'étaient les sujets d'Alexis, et l'engagea à aller trouver ce mauvais prince pour prévenir toute hostilité.

Après que les différentes armées des croisés se furent réunies pour agir contre les infidèles, si l'on n'élut pas en forme le duc Godefroi pour en être le chef principal, avec Adhémar, évêque du Puy, qui en qualité de légat et de lieutenant du pape y tenait le premier rang, il est au moins certain qu'il fut regardé comme tel (37). On ne pouvait effectivement faire un meilleur choix (38) puisqu'il réunissait en sa personne, comme il a été dit, toutes les vertus chrétiennes, civiles et militaires. Il avait appris à faire la guerre à la française et s'y était déjà acquis beaucoup de gloire. Il avait d'ailleurs une force extraordinaire, dont on rapportera quelques traits dans la suite; et depuis longtemps il n'avait paru de capitaine qui eût et plus de courage et plus de valeur. Il méritait donc à juste titre de conduire cette multitude innombrable de chrétiens armés contre

les ennemis du nom chrétien. Aussi soutint-il tout le poids du commandement. *Qui totius exercitus*, dit de lui Guillaume de Tyr, un de ses plus fidèles historiens, *quasi singularis erat columna*. Sous un tel chef l'armée chrétienne aurait fait des merveilles si les croisés avaient été plus susceptibles de discipline et qu'il eût régné plus d'harmonie entre les seigneurs qui les commandaient.

On commença les opérations de la Guerre sainte par le siège de Nicée en Bithynie (39). Godefroi fut le premier, avec le comte de Flandres, qui l'attaqua, et eut beaucoup de part à la prise de la ville, qui se rendit par composition (40). Baudouin, frère de notre duc, qui s'était séparé, avec quelques troupes, du gros de l'armée, ayant été reconnu prince d'Édesse, où il fonda un puissant État, les autres croisés s'avancèrent en Syrie et allèrent faire le siège d'Antioche (41). Ce fut à cette expédition qui coûta aux chrétiens beaucoup de monde et de fatigues, que Godefroi montra autant de constance que de valeur; *claruit ibi multum dux Lotharingæ*. En approchant de la ville il se signala par une action héroïque qui méritait de ne pas tomber dans l'oubli. Se trouvant avec douze de ses gens seulement, il fut rencontré par un parti de Turcs au nombre de cent cinquante. Tout autre aurait sans doute tremblé, et peut-être succombé en pareil cas; mais l'intrépide Godefroi, dont le courage était supérieur à cette sorte de périls, chargea ces infidèles avec tant de vigueur, qu'il en tua trente sur la place, en fit trente autres prisonniers, et mit en fuite les autres qui périrent dans les marais et la rivière voisine.

On n'est point surpris d'un exploit aussi prodigieux lorsqu'on lit dans les historiens du temps quelques exemples choisis de la force extraordinaire que la nature avait mise en ce héros (42). Ayant rencontré sur le pont d'Antioche, durant le siège de la ville, un turc cuirassé, Godefroi d'un seul coup de cimeterre le coupa par le milieu du corps, de façon que la partie supérieure tomba sur la place, et l'autre fut emportée par le cheval que montait ce malheureux. En une autre rencontre il fendit en deux, aussi d'un seul coup de cimeterre, un autre turc depuis la tête jusqu'à la selle de son cheval qu'il coupa même, et blessa le cheval à l'épine du dos. (43) Dans une partie de chasse qu'il fit un jour par délassement avec d'autres seigneurs croisés, se trouvant dans un bois éloigné d'eux, il fit rencontre d'un ours de grandeur énorme qui allait dévorer un pauvre homme qui ramassait du bois sec. Godefroi, naturellement compatissant, pousse son che-

(34) Ursp. Chr. an. 1066, 1097. Mart. ib.; Malm. ib., p. 133.

(35) Will. Tyr. l. II, n. 3.

(36) Tud. ib. Ges. Fr., l. II, p. 781.

(37) Will. Tyr. l. IV, n. 22.

(38) Ord. Vit. l. IX, p. 757; Malm. ib.

(39) Willelm. Tyr. l. III, c. 1; Tud. ib., l. II,

p. 781. Raim. de Ag., p. 141.

(40) Will. Tyr. l. IV, n. 1, 5, 9, 13.

(41) Raim. de Ag. p. 147.

(42) Tud. ibid. l. III, p. 780; Malm. ib. p. 144; Will. Tyr. l. V, n. 6.

(43) Will. Tyr. l. III, n. 17.

val pour délivrer ce pauvre misérable. L'ours, le voyant venir, quitte sa première proie et tourne contre lui toute sa fureur. Notre héros en cette occasion eut besoin de toute sa force et de toute sa dextérité. Forcé d'abandonner son cheval blessé, il parvint à saisir la bête de la main gauche tandis que de l'autre il la perçait de son épée. Il en reçut lui-même des blessures graves qui le conduisirent jusqu'aux portes du tombeau. C'est Guillaume de Tyr, cet historien si véridique, qui nous a conservé ce mémorable événement.

Guillaume de Malmesburi le rapporte aussi de son côté, comme l'ayant appris d'un témoin oculaire. Mais au lieu d'un ours il dit que c'était un lion.

(44) Cependant le découragement s'emparait des croisés, retenus depuis six mois devant Antioche, et ils songeaient sérieusement à lever le siège. Godefroi, à qui le bruit de ses derniers exploits avait concilié une nouvelle confiance, s'en étant aperçu, releva leur courage, et les engagea à faire de nouveaux efforts. Il y fit lui-même des prodiges de valeur ; ce qui fut suivi d'une victoire sur l'ennemi et de la prise de la ville le troisième de juin 1098.

(45) Peu de jours après il leur fut encore d'un plus grand secours, lorsque, assiégés eux-mêmes par une armée innombrable de Turcs, ils se virent réduits à une telle extrémité que les chefs mêmes des chrétiens étaient résolus de tout abandonner et de se retirer pendant la nuit. Godefroi, qui ne savait rien craindre sous la protection de Dieu, eut recours à son éloquence, et secondé de l'évêque Adhemar, il réussit par ses pathétiques remontrances à les retenir. Il n'y eut qu'Etienne, comte de Chartres qui quitta la partie. Les autres reprurent courage, et, ranimés d'une nouvelle confiance en Dieu par la découverte de la sainte lance, ils firent un tel effort, que le 28 du même mois, après avoir extrêmement souffert pendant vingt-cinq jours, faute de vivres, ils mirent les ennemis en fuite, prirent leur camp, et firent sur eux un butin immense.

(46) Après qu'on eut rétabli toutes choses à Antioche, l'armée chrétienne marcha vers Jérusalem, et y arriva le 7. Mais l'armée ne comptait plus que vingt mille combattants et tout au plus quinze cents chevaux, au lieu qu'il y avait dans la ville, disait-on, quarante mille hommes bien armés, et fournis de toutes sortes de munitions. (47) Godefroi se chargea avec Tancrede de l'attaquer par l'endroit le plus fort, tandis que le comte de Saint-Giles, le duc de Normandie et le comte de Flandres l'attaqueraient de deux autres côtés. (48) Quoiqu'il y eût parmi les seigneurs croisés plusieurs capitaines expérimentés, coura-

geux, intrépides, aucun cependant ne prévenait aux attaques le duc Godefroi. (49) Il se porta à celle de Jérusalem avec tant de succès qu'il réussit le premier à entrer dans la ville, qui fut prise le 15 juillet suivant. (50) Godefroi, qui s'était abstenu du carnage après la victoire, laissa ses compagnons livrés à l'excès de leur joie, et, suivi de trois serviteurs, se rendit sans armes et nu-pieds dans l'église du Saint-Sépulcre. Cet acte de dévotion édifia toute l'armée et lui rappela les devoirs de la piété.

Après la prise de Jérusalem on s'occupait d'en rétablir le royaume. Quatre personnages également illustres, Godefroi, Raimond, Robert, duc de Normandie, et Tancrede, pouvaient prétendre à la couronne. Dix chrétiens, choisis parmi les personnages les plus recommandables du clergé et de l'armée, furent appelés à élire le roi de Jérusalem. Les électeurs proclamèrent le nom de Godefroi et l'armée reçut cette décision avec la joie la plus vive. On conduisit le duc en triomphe à l'église du Saint-Sépulcre, et là, il fit le serment de respecter les lois de l'honneur et de la bonne foi. La cérémonie de son inauguration se borna à cette formalité, car il ne voulut jamais porter les marques de la royauté, disant qu'il ne convenait pas qu'on lui vît une couronne d'or sur la tête dans le lieu même où Jésus-Christ en avait porté une d'épines pour le salut des hommes. Il refusa pareillement de prendre le titre de roi, se contentant de celui de duc et d'avoué du Saint-Sépulcre. Tous les historiens, qui ont parlé de cette élection, et dont la plupart avaient connu personnellement Godefroi, y applaudissent avec les plus grands éloges. (51) Il était juste, dit l'un, qu'en cette occasion Godefroi eût la préférence, puisqu'il était au-dessus de tous les princes de l'armée, tant par ses exploits héroïques et ses conseils que par sa foi et ses vertus. Il la méritait, ajoute un autre, par la raison qu'il était plus propre à donner du relief à la dignité royale qu'à en recevoir d'elle. Car ce n'étaient point les honneurs qui le rendaient illustre, c'était au contraire lui qui relevait l'éclat et le brillant des honneurs. Ainsi il arriva, que pour un duché qu'il avait abandonné par piété, la Providence lui rendit un royaume.

Ce royaume, il est vrai, était alors peu de chose, et ne laissa pas néanmoins de subsister quatre-vingt-huit ans. Les villes qui en dépendaient étaient en petit nombre, et séparées les unes des autres par de vastes déserts. Pendant le peu de temps que régna Godefroi, il pensa moins à faire des entreprises sur l'ennemi qu'à conserver les conquêtes des chrétiens, et à y établir une bonne police. Il se présenta toute-

(44) Will. Tyr. l. v, n. 4-6.

(45) Will. Tyr., l. vi, n. 7, 10, 13, 14, 19-22.

(46) Will. Tyr., l. viii, n. 5 ; Raym. de Agil., p. 177.

(47) Tud. ibid. l. v, p. 809 ; Alb. Aq. l. vi, p. 274.

(48) Malm. ibid.

(49) Tud. ib. p. 811 ; Will. Tyr. l. viii, n. 18, 24

(50) Alb. Aq. ibid., p. 281, 282.

(51) Alb. Aquens. p. 281. Will. Tyr. l. ix, n. 1, 2 ; Rob. ib. p. 76 ; Bald. Gest. Fr. l. iv, p. 135 ; Malm. ib., p. 142, 144 ; Ord. Vit. l. ix, pag. 757 ; Fulch. Gest. Fr. l. i, pag. 836 ; Spic. t. XII, p. 293.

fois une occasion qui fit craindre et respecter fort au loin le nouveau roi. (52) Le sultan d'Égypte, irrité de la prise de Jérusalem, assembla une armée innombrable de Turcs, d'Arabes, de Sarrasins, et marcha avec le roi de Babylone, pour la reprendre sur les chrétiens. Ses troupes, selon divers auteurs, et de l'aveu même de Godefroi dans sa lettre au pape Pascal II, allaient à quatre cent mille gens de pied, et cent mille chevaux. Le roi, en étant averti, fit faire des prières publiques pour implorer le secours du Seigneur, et vint avec les autres princes croisés au devant de l'ennemi. Ils le trouvèrent campé dans les plaines d'Ascalon; et quoique l'armée chrétienne ne fût que de cinq mille chevaux et quinze mille hommes de pied, elle attaqua cette multitude d'infidèles, en tua cent mille sur la place, mit les autres en fuite et fit sur eux un butin immense. C'était le 4 août, peu de jours après l'élection de Godefroi; et dès lors les émirs ou princes d'Ascalon, de Césarée et de Ptolémaïde recherchèrent son amitié et se rendirent même ses tributaires.

Après cette triomphante expédition la plupart des seigneurs croisés s'en retournèrent en leur pays; et Godefroi tourna tous ses soins au bon gouvernement de son nouvel Etat. Sa piété le fit commencer par le spirituel. Il y fit établir un patriarche, fonda et dota richement deux chapitres de chanoines, l'un dans l'église du Saint-Sépulcre, l'autre dans l'église du Temple, et un monastère dans la vallée de Josaphat. Il plaça dans ce monastère les moines qu'il avait amenés avec lui, après les avoir tirés des maisons les mieux réglées. Après quoi il travailla à donner à ses sujets un code fixe qui leur servit de règle dans les affaires civiles. C'est ce qu'on nomme les *Assises*, ou bons Usages du royaume de Jérusalem, et dont il sera parlé plus en détail dans la suite.

Il n'y avait pas tout à fait un an entier que cet excellent prince régnait, lorsque Dieu, voulant récompenser ses travaux et couronner sa vertu, l'appela à un royaume qui n'aura point de fin. Godefroi, intrépide dans les combats, le fut aussi aux approches de la mort. Intrépidité au reste, qui ne venait que d'une ferme confiance aux miséricordes de Dieu, bien différente de celle de ces esprits prétendus forts et vains philosophes. Comme sa maladie fut de cinq semaines, et qu'on pleurait d'avance la perte qu'on allait faire, il avait l'attention de consoler lui-même les affligés. Etant consulté sur son successeur, il répondit tout simplement que ce devait être celui qui en serait digne. Enfin sentant le mal s'augmenter, il se confessa avec beaucoup de componction et de larmes; et ayant reçu le saint viatique, il s'endormit dans le Seigneur. Sa mort, qui arriva le 18

juillet 1100 (53), fut pleurée de tous les chrétiens, et même de plusieurs des infidèles parmi les Turcs, les Arabes et les Sarrasins. On enterra son corps avec la pompe convenable dans l'église du Saint-Sépulcre, qui devint depuis le lieu de la sépulture des rois ses successeurs.

Foucher, clerc de Chartres, chapelain, et historien de Baudouin, frère de Godefroi, à qui il succéda, fit un épitaphe pour orner le tombeau de ce pieux roi. Mais elle est d'une si grande platitude, qu'elle ne mérite pas d'être rapportée. On en trouve une autre commune aux deux frères, entre les œuvres de Philippe, abbé de Bonne-Espérance en Hainaut. Mais en voici une troisième qui nous paraît originale, et qui vaut mieux que les deux autres.

EPITAPHE.

*Mirificum sidus, dux hic recubat Godefridus :
Ægypti terror, Arabum fuga, Persidis horror.
Rex licet electus, rex noluit intitulari,
Nec diademari, sed sub Christo famulari :
Cujus erat cura Sion reddere sua jura,
Catholiceque sequi sacra dogmata juris et æqui :
Totum schisma seu [teri] circa se jusque fovere
Sic et cum superis potuit diadema mereri :
Militiæ speculum, populi vigor, anchora cleri.*

Cette épitaphe, jointe à tout ce qui vient d'être dit de Godefroi dans l'histoire de sa vie, suffit pour le faire connaître tel qu'il a été. Il réunissait éminemment en sa personne toutes les vertus chrétiennes, civiles et militaires, sans mélange d'aucun défaut. Nous ajouterons qu'il avait la taille au-dessus de la moyenne, la mine et le port majestueux, et une force extraordinaire. Il vécut sans contracter d'alliance, et mourut sans enfants. Aucun des écrivains du temps, ou de ceux qui les ont suivis de près, ne nous a appris l'âge auquel mourut cet incomparable héros. Le P. Maimbourg est le seul que nous connaissions entre les modernes qui l'ait fixé à quarante ans. (53') Il est certain qu'il ne mourut pas vieux, puisque sa mère vivait encore en 1098, et même qu'elle ne mourut qu'en 1113. Suivant cette supputation, il serait né en 1060 ou 1061. On dit qu'il vint au monde avec la figure d'une épée, empreinte sur la partie extérieure du bras droit, depuis l'épaule jusqu'au poignet (54).

Guillaume de Tyr, en finissant son éloge, assure qu'il mourut dans la pénitence, et lui donne le titre de confesseur de Jésus-Christ. Molanus, Fisen et les successeurs de Bollandus en font quelque mention. Plusieurs monastères, entre autres les abbayes de S.-Hubert, d'Afflighem, de Gorze, et le prieuré de S.-Dagobert de Stenai, l'honorent comme leur

(52) Will. Tyr. ib., n. 10-12; Alb. Aq. ib., p. 288; Dod. chr. an. 1100, p. 464, Sig. Chr. an. 1099; Tud. ib. p. 813, 814; Raim. de Ag., pag. 182, 183.

(53) Il s'est glissé une faute dans le P. Maimbourg, il lit huitième pour dix-huitième. Orderic Vital

(l. x, p. 777,) en fait une plus considérable en donnant à Godefroi trois ans de règne.

(53') Mir. Cod. don. p. 250. Boll. ib. p. 144, not.

(54) Andr. Bib. Belg. p. 291.

lieufacteur (55). Les églises de Liège et de Verdun sont en droit de le regarder en la même qualité, à raison des grands biens qu'il leur a faits. Nous finirons ce que nous avons à dire sur la personne de ce héros chrétien par le beau portrait que M. l'abbé de Choisy en fait en peu de mots (56). « Jamais l'antiquité fabuleuse, dit cet historien si poli, ne s'est imaginé un héros aussi parfait en toutes choses que la vérité de l'histoire nous représente Godefroi de Bouillon. Sa naissance était illustre ; mais ce fut son mérite qui l'éleva au-dessus des autres, et l'on peut dire de lui que sa grandeur fut l'ouvrage de sa vertu. » Horstius et Picard, l'un et l'autre éditeurs de S. Bernard, donnent à notre héros pour femme Mathilde, fondatrice de l'abbaye de S. Satur. Mais il est constant, par la suite de son histoire, qu'il ne contracta jamais d'alliance. De sorte que ces écrivains pourraient fort bien l'avoir confondu en ceci avec Godefroi le Bossu, son oncle maternel.

§ II. — Ses écrits.

Quant aux écrits de Godefroi, l'on ne doit pas s'attendre qu'ils soient en grand nombre ni de longue haleine. Il y en a toutefois suffisamment pour lui mériter le titre d'écrivain.

1^o Le plus célèbre, comme le plus considérable, sont les *Assises*, ou *bons Usages du royaume de Jérusalem*. Il n'y a qu'à lire l'inscription suivante, qu'elles portent en tête, pour ne pas douter qu'elles ne soient originairement son ouvrage. La voici dans les mêmes termes qu'elle est énoncée : *Ci commence le livre des Assises et des bons Usages du royaume de Jerusalem, qui furent établies et mises en écrit par le Duc Godefroy de Bouillon, lequel fu ehleu à Roy et Seigneur doudit royaume, et par le conseil des autres Roys, Princes et Barons que aprez le Duc Godefroy furent, et par l'ordenement dou Patriarche de Jerusalem*. Dans le manuscrit qu'en avait René Choppin, elles sont intitulées : *Des Assises, et des Usages, et des Plais de la haute Cort dou royaume de Jerusalem* ; et dans Guillaume de Tyr : *Le Droit coutumier, suivant lequel se gouvernoit le royaume d'Orient*.

Godefroi ayant conçu le dessein de dresser ce Code, ou recueil de statuts, lois, usages et coutumes, qui servit de règle tant à ses sujets qu'à tous les étrangers qui viendraient dans ses Etats, soit pour s'y établir, ou n'y faire qu'une résidence passagère, prit toutes les mesures d'un habile politique pour y réussir. Après la fameuse victoire remportée près d'Ascalon et le départ du plus grand nombre des princes croisés, ceux qui étaient restés en Syrie et en Palestine, avec presque tous les habitants chrétiens, s'assemblèrent à Jérusalem à la fête de Noël de la même année 1099. Le roi profita de ce concours pour y exposer son dessein, qui y fut applaudi;

A et de l'avis du patriarche, des princes, des barons et des autres qui avaient plus de lumière, on choisit des personnes habiles qui furent chargées de faire les perquisitions nécessaires auprès des gens du pays, pour savoir quels étaient les usages et les coutumes de leurs terres. On leur enjoignit de plus de mettre par écrit tout ce qu'elles en pourraient apprendre ou découvrir, et de porter leurs mémoires au roi. Godefroi les ayant reçus, assembla le patriarche, les princes, les barons, et les leur communiqua. Ensuite, de concert avec eux, il fit choix de ce qui lui parut le plus convenable, et en forma son Code. On lui donna le titre d'*Assises*, parce qu'il fut rédigé dans l'assemblée ou assise des grands du royaume. Il fut écrit en lettres majuscules dont la première était en or et la table en rouge.

B Il semble qu'il y en avait deux exemplaires, l'un et l'autre signés du roi, du patriarche et du vicomte, et scellés de leurs sceaux. L'un de ces exemplaires était à l'usage de la cour haute ou souveraine, dont le roi était le premier juge ou président ; et l'autre exemplaire à l'usage de la cour des bourgeois, où présidait le vicomte. Ces deux exemplaires étaient conservés dans un coffre au Saint-Sépulcre, d'où ils n'étaient tirés, lorsqu'il était question de les consulter, qu'avec beaucoup de précaution. Il fallait que ce fut en présence du roi, ou d'un de ses grands officiers en sa place, de deux de ses hommes-liges ou vassaux, du patriarche, ou du prier du Saint-Sépulcre en son absence, de deux chanoines, du vicomte et de deux jurés de la cour des bourgeois. Le lieu où se conservait ce code lui faisait quelque fois donner le nom de *Lettres du Saint-Sépulcre*.

C Godefroi le commence par invoquer le secours de la sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, et déclarer les motifs qui le lui avaient fait entreprendre, et le but qu'il se proposait dans l'exécution. Ce qu'il dit en cet endroit, qui faisait le premier chapitre de la rédaction originale et qui fait le cinquième de celle que nous avons, est parfaitement digne de sa tendre piété, et annonce un prince attentif au bonheur spirituel et temporel de ses sujets.

De là il passe au détail des qualités que doivent avoir d'abord le seigneur de Jérusalem, soit qu'il porte le titre de roi ou tout autre titre, en quoi l'on reconnaît le langage du duc Godefroi : ensuite les barons et autres seigneurs du royaume, qui ont droit de justice. Il n'oublie pas de marquer entre ces qualités, qu'ils doivent savoir la jurisprudence, et être attentifs à bien gouverner les seigneuries. Puis venant aux juges chargés de rendre la justice, il décrit fort bien, quoiqu'en peu de mots, leurs obligations essentielles ; leur recommandant surtout de craindre plus Dieu que les hommes, et d'avoir plus d'égard pour le salut de leur âme et leur propre honneur que pour leur intérêt temporel. Il en use de

(55) Mart. am. Coll., t. IV, p. 996. Anec. t. I, p. 261, 262. Mit. Cod. don., p. 224 ; Spic. t. X, p.

605.

(56) Journ. des savants. 1712, p. 119.

même au sujet des qualités et des devoirs de ceux qui plaident les causes des parties. Viennent ensuite les instructions qui concernent les préliminaires de la procédure.

Il serait fort difficile de déterminer sur l'exemplaire imprimé de ces *Assises*, ce qui appartient originellement à Godefroi (57), par la raison qu'elles ont été, telles qu'on les a, rectifiées, augmentées et peut-être changées, en certains points, par les rois ses successeurs. De sorte que la suite des temps en a occasionné différentes rédactions. Jean d'Ibelin, comte de Japhe et d'Ascalon, mort en 1266, en fit une vers 1250. Au bout de plus d'un siècle, en 1369, il y en eut une autre qui fut faite par ordre de Jean de Lusignan, prince d'Antioche et baillistre de Pierre de Lusignan, roi de Chypre, son neveu. Jean de Lusignan y employa seize personnes choisies dans l'assemblée des Etats du royaume; et leur rédaction fut mise au trésor de l'église de Nicosie, dans un coffre scellé de quatre sceaux. C'est dans cette dernière rédaction, comme il paraît, qu'on ajouta ce qui regarde le royaume de Chypre. Additions considérables, qui remplissent les vingt-deux derniers chapitres, sans parler de quantité de traits sur le même sujet intercalés dans les chapitres précédents.

On ne laisse pas néanmoins de s'apercevoir visiblement, au travers de toutes ces additions étrangères, que la rédaction originale commençait au chapitre cinquième de celle qui est venue jusqu'à nous. Il n'est pas moins visible que ce chapitre et les suivants, jusqu'au vingtième exclusivement, ont été les plus respectés, et qu'ils sont tels que Godefroi les avait rédigés. Tout le changement qu'on y a fait, est d'avoir un peu poli la langue romance, en laquelle ces *Assises* furent écrites dès la première rédaction. Encore cette langue retient-elle plus de son ancienne grossièreté dans ces chapitres, que dans le reste de l'ouvrage. Pour ce qui est des quatre premiers chapitres, il est clair qu'ils y ont été ajoutés, ou par Jean d'Ibelin, ou par les derniers rédacteurs.

Il ne paraît point que ni les uns ni les autres aient touché à l'ordre que Godefroi y avait établi. Aussi est-il juste et assez naturel. Il avait divisé son Code en chapitres, dont les premiers traitent de la procédure et de tout ce qui y a trait, commençant, comme on l'a vu, par caractériser les juges et autres gens de justice. Il employait les chapitres suivants à traiter des appeaux, ou appels, des gages de bataille et des duels. Cette partie est curieuse, en ce qu'on y voit toutes les cérémonies, et autres circonstances des combats singuliers entre les champions. Une autre partie était destinée à éta-

blir ce qui concerne les baux et les gardes : une autre à discuter les matières féodales, et principalement les services dus par les vassaux en guerre, en justice et en mariage. C'est ce morceau en particulier qui fait voir que le fonds de ces *Assises* est tiré de notre jurisprudence française, et qu'elles sont une des plus anciennes et plus pures sources de notre droit coutumier. Dans une cinquième partie, Godefroi traitait des diverses matières qui n'entrent point dans les précédentes; et dans une sixième partie, des droits du roi et des grands officiers de la couronne.

On a retenu le même ordre dans les rédactions qui ont suivi la première; et l'on y compte aujourd'hui trois cent trente-un chapitres, en y comprenant les additions. Ces *Assises* ont été longtemps célèbres en Orient, où elles avaient force de loi. Baudouin, premier empereur français de Constantinople en 1204, les fit apporter de Jérusalem (58), et ordonna qu'elles seraient observées dans les pays de son obéissance. C'était par conséquent avant que Jean d'Ibelin en eût fait sa rédaction. En France nos jurisconsultes de ces derniers siècles, et autres écrivains, nommément Du Cange dans sa belle édition *De la vie et des établissements de saint Louis*, en ont fait beaucoup d'usage. Il paraît cependant que les anciens manuscrits de ce Code sont fort rares, et qu'il n'y en a point d'autre que celui de la bibliothèque du Vatican, sur lequel ont été faites toutes les copies qu'on en voit en France. Il y en avait un exemplaire entre les manuscrits de Jean Selden en Angleterre (59), mais on n'est pas à portée de voir s'il est ancien ou récent. S'il remontait jusqu'au XII^e siècle, et qu'il représentât l'ouvrage tel qu'il était avant la rédaction de Jean d'Ibelin, il serait précieux. Il ne paraît point au reste qu'on en ait de cette nature, quoique l'usage qu'on fit de ce Code dans l'empire de Constantinople, au commencement du XIII^e siècle, dut en faire multiplier les exemplaires. Les manuscrits de la dernière rédaction ne sont plus de grand prix, depuis qu'elle est imprimée.

L'édition en est due aux soins de M. Gaspar Thaumas de la Thaumassière, avocat en parlement, qui y a joint les lignages de deçà la mer; les anciennes Coutumes du Beauvoisis par Philippe de Beaumanoir; celles de Riom et d'Orléans, ensemble de savantes notes et observations sur les *Assises de Jérusalem* et les Coutumes de Beauvoisis, et un Glossaire pour expliquer la plupart des vieux mots. Toutes ces pièces réunies ensemble forment un volume *in-folio*, qui a été imprimé à Bourges, et vendu à Paris en 1690.

Avant cette édition, le texte original des *Assises*

par M. le comte Arthur Beugnot. Paris 1841, in-fol., imprim. royale. EDIT. PATROL.

(58) *Journal des Savants*, 1690, p. 309

(59) Ang. Bib. ms. par. 1, n. 3457.

(57) Il résulte du travail récent de M. Beugnot sur les *Assises de Jérusalem* que les titres primitifs sont perdus et qu'il ne nous reste qu'un texte postérieur d'un siècle à Godefroi de Bouillon, œuvre de deux jurisconsultes laïques. Voyez *Assises de Jérusalem*,

ayant été traduit en Italien, fut imprimé à Venise dès 1535, et n'y fut débité qu'en 1543. Mais la division originale de l'ouvrage a été changée dans cette traduction. L'on y distingue deux parties : l'une intitulée l'*Alta Corte*, l'autre la *Bassa Corte*. D'ailleurs les chapitres n'en répondent pas à ceux du texte original. Le P. Labbe, qui a fait entrer dans son *Abrégé royal de l'alliance chronologique de l'histoire sacrée et profane*, quantité de choses des *Assises de Jérusalem*, a eu soin d'y marquer les autres différences qui se trouvent entre ces mêmes *Assises* en romance, et leur traduction italienne.

2° Il y a sous le nom du duc Godefroi plusieurs lettres, dont quelques-unes lui sont particulières, et les autres communes avec d'autres princes et prélats croisés. Quoique celles-ci ne soient pas apparemment des productions de sa plume, plus d'une raison exige néanmoins que nous en rendions compte. D'un côté, elles portent son nom ; et par conséquent elles lui appartiennent par quelque endroit, comme y ayant eu quelque part, et peut-être la principale en qualité de premier général de l'armée chrétienne. De l'autre, elles méritent d'être connues, puisqu'elles concernent les aventures des croisés ; et nous ne pouvons avoir d'occasion plus convenable que celle-ci de les faire connaître.

La première de ces lettres dans l'ordre des temps, et qui est particulière à notre héros, fut écrite des environs de Constantinople au mois de mai 1096, lorsque l'empereur Alexis Comnène faisait sentir à l'auteur les effets de sa haine contre les Latins (60). C'est une réponse à celle que le prince Boëmond, avant de partir pour la croisade, avait écrite à Godefroi pour lui faire connaître le caractère de duplicité et de fourberie de cet empereur, et l'avertir de s'en donner de garde. Godefroi, qui ne l'avait déjà que trop connu par sa propre expérience, confirme dans sa lettre tout ce que son ami lui en disait. Elle est bien écrite à tous égards, et nous a été conservée par Guillaume de Tyr, qui lui a donné place dans son *Histoire de la guerre sainte*.

Foucher de Chartres (61), autre historien de la Croisade, nous a transmis une autre lettre adressée au pape Urbain II. Celle-ci fut écrite d'Antioche le onzième de septembre 1098, et porte en tête les noms de Boëmond, nommé le premier parce qu'il avait été reconnu prince d'Antioche : de Raimond comte de Saint-Giles, de Godefroi duc de Lorraine, de Robert comte de Normandie, de Robert comte de Flandres et d'Eustache comte de Boulogne. La première partie de cette lettre roule principalement sur la manière dont fut prise la ville d'Antioche par les croisés, ce qu'ils y eurent à souffrir, lorsque trois jours après s'en être rendus maîtres, ils s'y virent assiégés par une multitude innombrable d'infidèles ; la découverte de la sainte lance, qu'ils regardèrent comme un gage de la protection de Dieu

A sur eux ; et la victoire signalée qu'ils remportèrent sur leurs ennemis au bout de vingt-cinq jours, à compter du troisième de juin qu'ils avaient pris la ville, jusqu'au vingt-huitième du même mois, que les infidèles en levèrent le siège, et furent défaits.

L'autre partie de la lettre est employée à annoncer au pape la triste nouvelle de la mort d'Adhémar, évêque du Puy, qu'il avait établi son vicaire pour la croisade, et à le presser de venir le remplacer. Pour l'y déterminer, les princes croisés se servent des motifs les plus puissants et finissent par prier Dieu qu'il lui fasse exécuter ce louable dessein.

M. Baluze, qui ne s'était pas sans doute aperçu que cette lettre se trouve enchâssée dans l'histoire de Foucher, l'a réimprimée dans ses *Miscellanea* (62).

B Mais son édition, qu'il a donnée sur un ancien manuscrit de la bibliothèque du Roi, n'est pas tout à fait inutile. Elle contient une addition, ou *post-scriptum*, qui manque dans l'exemplaire de Foucher, et qui nous apprend la date précise de la lettre. L'addition est pour se plaindre de ce que le pape, qui avait été le prédicateur et le principal auteur de la croisade, accordait cependant à quelques croisés dispense de faire le voyage auquel ils s'étaient engagés, ce qui était très-préjudiciable à l'exécution du dessein projeté. L'on y donne aussi avis au pontife romain que l'empereur de Constantinople n'avait point tenu aux croisés ce qu'il leur avait promis. C'est un seul personnage qui parle dans cette addition, *mihi quidem relatum est*, quoique la lettre soit au nom de tous, et que tous y parlent en commun, excepté l'endroit qui regarde la convention de Boëmond avec un Turc pour lui livrer la ville, et où ce prince raconte ce fait seul, en parlant en son nom.

D Du reste les différences qui se trouvent entre les deux exemplaires de cette lettre ne sont pas fort considérables. Celui de Foucher, en marquant le jour de la prise d'Antioche, porte le troisième des Nones de juillet, qui serait le cinquième du même mois : ce qui est une faute, comme il est clair par le témoignage de Guillaume de Tyr et d'autres historiens. Il faut lire de *juin* au lieu de *juillet*, ainsi qu'il est exprimé dans l'exemplaire de Baluze. Dans celui-ci le prince d'Antioche, au temps de sa prise, est nommé *Cassien*, et *Gratien* dans Foucher. Ici la forteresse de la ville est toujours nommée *Castrum* ; et *Asylum* dans Baluze. De même l'émir ou commandant qui la rendit aux croisés est nommé *Admiratus* dans Foucher, et *Admirabilis* dans Baluze, ce qui est une faute. Enfin l'inscription originale de la lettre est plus entière dans l'exemplaire de Foucher que dans celui de Baluze.

Dom Martène et dom Durand nous ont donné une autre lettre des princes croisés (63) ; mais elle ne porte en tête que les noms de Boëmond, de Raimond

(60) Will. Tyr. l. II, n. 10.

(61) Fulc. Ges. Fr. l. I, n. 15, p. 830, 831.

(62) Tom. I. p. 415, 419.

(63) Anec., t. I, p. 272, 273.

comte de Saint-Giles, du duc Godefroi et de Hugues le Grand. Elle est circulaire, étant adressée généralement à tous les catholiques, pour leur apprendre les progrès de la croisade. Quoique beaucoup plus courte que la précédente, elle comprend néanmoins plus de faits, mais seulement en général et sans leurs circonstances. Elle remonte jusqu'à l'accommodement, que les princes croisés firent au mois de mai 1096 avec l'empereur des Grecs, et touche l'action entre l'armée chrétienne et celle des Turcs à la fin du même mois, dans laquelle les croisés perdirent trois mille hommes, et tuèrent trente mille de ces infidèles. Elle passe ensuite à la prise de Nicée et à celle d'Antioche, sans y joindre d'autres circonstances, sinon que cette dernière ville avait coûté dix mille hommes aux chrétiens, et soixante-dix mille aux Turcs. La lettre finit par annoncer aux fidèles à qui elle est adressée que le roi de Perse se disposait à livrer bataille aux croisés le jour de la Toussaint suivant, et par les conjurer de leur obtenir le secours du Seigneur par leurs prières, leurs jeûnes, leurs aumônes. Pour les y porter plus puissamment, elle ajoute que ce prince avait assuré que s'il remportait la victoire, il ne cesserait, avec le roi de Babylone et plusieurs autres rois infidèles, de faire la guerre aux Chrétiens, au lieu que si ceux-ci étaient les victorieux, il embrasserait, lui et tous ceux qu'il pourrait gagner, la foi de Jésus-Christ.

Les éditeurs avaient déjà publié cette lettre sur un manuscrit de Saint-Aubin d'Angers, en la rapportant à l'année 1097, lorsque l'ayant trouvée dans un autre manuscrit de S. Thierry près de Reims, ils l'ont donnée de nouveau (64), en lui assignant l'année suivante, à laquelle elle appartient. En effet, quoiqu'elle soit sans date, il y a toute apparence qu'elle fut écrite et envoyée en Europe, au même temps que la précédente au pape Urbain II. On ne peut même en douter en voyant qu'elle fait mention de la prise d'Antioche, qui se fit le troisième de juin 1098, et qu'elle ne parle d'autres faits qui la suivirent, que de ceux qui devaient arriver à la Toussaint suivante.

Dans ce dernier exemplaire, la lettre est accompagnée d'un billet de Hugues, évêque de Grenoble, à l'archevêque de Tours et à ses chanoines. Hugues y dit que cette lettre lui ayant été apportée à Grenoble, il leur en envoie copie, afin qu'ils la communiquent à tous ceux qui se trouveraient à la fête, apparemment de Saint-Martin, qui se célébrait alors avec un concours prodigieux de peuples, et que ceux-ci à leur tour la fassent connaître dans les divers lieux de leur résidence. Ce pieux prélat se proposait par là, comme il le déclare expressément, d'augmenter le nombre des croisés et de leur procurer les secours spirituels qu'ils demandaient.

Dodechin dans sa continuation de la Chronique

(64) *Am. coll.* t. I, p. 568, 569.

(65) *Dod. Chr. an.* 1100, p. 463-465.

A de Marien Scot (65), nous a conservé une autre lettre du roi Godefroi qui n'y prend néanmoins, par une humble modestie, que la qualité d'avoué de l'église du Saint-Sépulcre. Celle-ci lui est commune avec Daïmbert, archevêque de Pise, établi patriarche de Jérusalem, et Raimond, comte de saint Giles. Elle est adressée au pape Pascal II, successeur immédiat d'Urbain, et fut écrite peu de temps après la célèbre victoire que l'armée chrétienne remporta sur les infidèles près d'Ascalon, le quatrième d'août 1099, et dont elle fait une relation un peu circonstanciée. Le pape cependant la reçut un peu tard, puisqu'il n'y répondit que le quatrième de mai de l'année suivante : retardement qui fut causé sans doute par les mesures qu'il lui fallut prendre pour envoyer un légat aux croisés. Il paraît que l'intention des auteurs de la lettre était qu'elle fût circulaire. C'est ce que fait juger l'inscription, dans laquelle ils joignent au pape tous les évêques et tous les fidèles du monde chrétien. Outre la relation de la journée d'Ascalon, dont il a été parlé, la lettre contient une récapitulation succincte des conquêtes de l'armée des croisés, depuis la prise de Nicée jusqu'au départ du duc de Normandie et du comte de Flandres, pour retourner dans leurs Etats, ce qui arriva peu de temps après la victoire d'Ascalon. Elle finit par conjurer ceux à qui elle est adressée d'avoir tous les égards possibles pour les croisés qui s'en revenaient en Europe, et qui en furent vraisemblablement les porteurs, et de les aider à payer leurs dettes.

Dom Martène et Dom Durand, ayant trouvé cette lettre dans un manuscrit de l'abbaye de Signy au diocèse de Reims, l'ont publiée de nouveau (66). Le texte dans leur édition est un peu plus entier que dans l'exemplaire de Dodechin. Il s'y est cependant glissé une faute qui est à remarquer. On y lit après les premières lignes, *ut de ariete nummus*, au lieu qu'il devrait y avoir, *ut de ariete minimus*. Le défaut de points sur les *i* dans les anciens manuscrits a donné occasion à cette faute.

Valère-André (67) témoigne qu'il y avait encore une autre lettre du roi Godefroi, à qui elle était propre. Elle se conservait au temps de ce bibliographe chez les chanoines réguliers de Tongres. Godefroi l'adressait au pape, on ne dit point lequel, si c'était Urbain ou Pascal II, et y traitait de ses guerres en Palestine. Si Valère-André y a regardé de près, et que cette lettre soit effectivement particulière à Godefroy, elle doit être différente des deux autres adressées, l'une à Urbain, l'autre à Pascal, et desquelles on a rendu compte. En ce cas elle mériterait qu'on la recherchât et qu'on en fit présent au public qui y trouverait peut-être des faits ou circonstances de faits qui ne se lisent pas dans les autres, quoique sur le même sujet.

De toutes les harangues, remontrances ou exhor-

(66) *Anec. ibid.* p. 281-283.

(67) *Andr. Bib. Belg.* p. 291.

tations qu'ait faites Godefroi, soit aux croisés, en qualité de général de leur armée, soit à ses sujets, en qualité de souverain, on ne nous a conservé que celle qu'il fit au siège d'Antioche, lorsque toutes choses paraissant désespérées pour l'armée chrétienne, elle était sur le point de le lever. Nous en sommes redevables à Guillaume de Tyr, qui a eu soin de la faire entrer dans sa belle Histoire de la Croisade (68), honneur qu'il n'a pas fait à tant d'autres, rapportées par les autres historiens. Cette harangue est courte, mais pathétique, puissante en motifs, pleine de traits de piété et de grandeur

(68) Will. Tyr. l. v, n. 5.

d'âme. Elle eut son effet, en inspirant aux croisés un nouveau courage, et les portant à faire de nouveaux efforts, qui furent suivis de la défaite des infidèles et de la prise de la ville.

Le style de cette pièce, et celui de la lettre qui est particulière à Godefroi, montrent que leur auteur parlait latin assez purement, et même avec une certaine élégance pour son siècle. On voit la même chose par trois ou quatre chartes qu'on a de lui, en faveur d'autant de monastères : supposé néanmoins que ce soit lui-même qui les ait dictées.

GODEFRIDI REGIS

EPISTOLÆ.

EPISTOLA PRIMA.

PRINCIPIS ANTIQCHÆ AD GODEFRIDUM BOEMUNDI.

(Anno 1096, Mai.)

Ut Græcorum versutiam et dolos caveat.

[WILL. TYR. l. II, n. 10.]

Noveris, vivorum optime, quod tibi contra feram pessimam et cum homine nequam incumbit negotium, cujus propositum est semper fallere et omnem Latinorum nationem usque ad mortem modis omnibus persequi ; et quod de eo recte sentiam, tuo quoque aliquando approbabitur judicio. Novi enim Græcorum malitiam et odium adversus Latinorum nomen pertinax et obstinatum. Cede ergo, si placet, urbe relicta, ad partes Adrianopolitanas, vel circa Philippopolim, et legiones tibi a Domino commissas, in locis uberibus, alimentis et otio præcipe recreari. Ego autem, auctore Domino, circa veris initium festinus adero, consilium et auxilium fraterna charitate, tanquam domino meo, contra impium Græcorum principem ministraturus.

EPISTOLA II.

GODEFRIDI AD BOEMUNDUM.

(Anno et mens. eod.)

Ad præcedentem responsoria.

Novi, dilectissime frater, et fama referente pridem edoctus sum quod odio inexorabili Græcorum astutiæ populum semper nostrum persequi ardentissime studuerunt, et si quid mihi defuit prius ad scientiam, quotidie per experimentum addisco plenius ; nec dubito quin justo zelo adversus eos movearis, et de eorum nequitia recte sentias. Sed Dei timorem habens præ oculis, et propositum meum considerans, arma infidelibus debita in populum convertere Christianum reformido. Adventum tamen tuum nobis desiderabilem, et aliorum principum Deo devotorum præsentiam avidissime Deo amabilis, qui nobiscum est, expectat exercitus.

B

EPISTOLA III.

BOEMUNDI, RAYMUNDI S. ÆGIDII, GODEFRIDI, ROBERTI COMITIS NORTHMANNIÆ, ROBERTI COMITIS FLANDRENSIS, EUSTACHII COMITIS BOLONIÆ AD URBANUM PAPAM.

(Anno 1098, Sept.)

De obsidione et expugnatione Antiochiæ.

[Vide in Urbano II, Patr. t. CL, col. 551.]

EPISTOLA IV.

BOEMUNDI, RAIMUNDI COMITIS SANCTI ÆGIDII, GODEFRIDI DUCIS, ET HUGONIS MAGNI AD UNIVERSOS CHRISTI FIDELES.

(Anno 1098.)

De pace inita cum imperatore Constantinopolitano, deque victoriis ab exercitu Christianorum reportatis in Turcas.

[MARTENE, *Ampliss. Collect.*, t. I, p. 568, ex ms. monasterii S. Theoderici.]

BOEMUNDUS, filius Roberti, atque RAYMUNDUS, comes S. Ægidii, simulque GODEFRIDUS dux, atque HUGO MAGNUS, majoribus et minoribus totius orbis catholice fidei cultoribus vitam adipisci perpetuam.

Ut notum sit omnibus qualiter inter nos et imperatorem facta sit pax, et quomodo in terra Saracenorum nobis postquam illuc venimus evenit, dirigimus ad vos hunc nostrum legatum, qui omnia quæ apud nos facta sunt vobis per ordinem diligenter edisserat. Primum dicendum est quod imperator medio mense Maio dedit nobis fiducias atque securitatem cum juramento, dando etiam nobis obsides, scilicet nepotem atque generum suum, adjungensque in his quod nemini peregrinorum S. Sepulcri contumeliam amplius inferre conaretur. Postea misit proprium suum... per omnem terram suam, dirigens eum usque ad Duratium, jussit ut aliquem peregrinum tangere in malo nemo ausus esset. Quod si quis hoc infringeret, suspendii pœnam illico